

ÉNONCÉ DE PRINCIPE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES CHIRURGIENS GÉNÉRAUX SUR LES SOINS AMBULATOIRES

William G. Pollett, MD, FRCSC*

Le Conseil d'administration de l'Association canadienne des chirurgiens généraux (ACCG) est préoccupé par les changements qui se produisent dans le système de soins de santé du Canada. C'est pourquoi le Comité de la pratique clinique du Conseil a été chargé d'élaborer un énoncé de principe sur un grand nombre des enjeux qui ont surgi à la suite de ces changements. Le virage marqué vers les soins chirurgicaux ambulatoires est une des principales préoccupations. L'énoncé suivant, qui a été approuvé par le Conseil d'administration de l'ACCG, énumère les principes qui peuvent régir ce virage de façon sécuritaire et éthique.

La prestation des soins de santé au Canada change radicalement. Les progrès technologiques, la réorganisation des hôpitaux et les compressions budgétaires ont tous eu des répercussions profondes sur la prestation des soins de santé en général et des services chirurgicaux généraux en particulier. Les compressions budgétaires, qui obligent à tirer le maximum des budgets réduits des soins de santé, sont un des principaux facteurs déterminants de ces changements. Cette obligation a attisé en retour la de-

mande d'évaluation constante des résultats, l'élaboration de guides de pratique clinique et d'autres moyens d'assurer la qualité des soins.

Dans le cas de la chirurgie générale, un des changements les plus dignes de mention est le virage des services hospitalisés vers les services externes. Des patients qui subissent une intervention chirurgicale qui entraînait auparavant une hospitalisation prolongée sont maintenant traités en service externe. Des patients qui doivent être traités à l'hôpital sont souvent hospitalisés le jour même de l'intervention chirurgicale. Des progrès techniques comme la chirurgie par laparoscopie ont facilité ce virage vers la chirurgie en service externe.

Ce virage vers les soins ambulatoires entraîne des avantages financiers et médicaux. On risque toutefois que des considérations financières l'emportent parfois sur les considérations médicales. Le Conseil d'administration de l'ACCG approuve et encourage la chirurgie en service externe à condition que l'on respecte certains principes, dont les suivants :

- Il n'est pas éthique d'établir des nombres ou des pourcentages fixes d'interventions à exécuter en service externe. Les nombres ou les pourcent-

ages devraient être fonction des besoins de la population dans le domaine de la santé. Dans le cas de certaines personnes, même une intervention mineure peut être exécutée de façon plus sécuritaire à l'hôpital.

- La décision finale sur la pertinence d'une intervention chirurgicale en service externe doit revenir au chirurgien qui doit tenir compte des circonstances particulières du patient et de son état.

- La qualité des soins et la sécurité du patient ne doivent pas souffrir du virage vers les services externes.

- Il faut évaluer constamment l'impact de la chirurgie ambulatoire sur l'état de santé général et le mieux-être de la population et des patients qui subissent ces interventions chirurgicales.

- Il faut évaluer constamment l'impact du virage ambulatoire sur l'éducation des étudiants en médecine et des résidents.

- Il faut évaluer constamment l'impact de la chirurgie ambulatoire sur la recherche clinique.

- Il faut disposer de ressources et de structures organisationnelles suffisantes pour assurer une bonne évaluation avant l'intervention, des soins après l'intervention et le suivi des patients qui subissent une intervention chirurgicale en service ambulatoire.

Président, Comité de la pratique clinique, Association canadienne des chirurgiens généraux

Correspondance et demandes de réimpression : D^r W.G. Pollett, département de chirurgie, Memorial University of Newfoundland, St. John's (T.-N.) A1B 3V6